



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
22 septembre 2025
Français
Original : anglais

**Organe subsidiaire chargé de fournir des avis
scientifiques, techniques et technologiques**
Vingt-septième réunion
Panama, 20–24 octobre 2025
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*
**Questions d'organisation : élection du Bureau,
adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Note de scénario**

I. Introduction

1. Au paragraphe 14 de sa décision [16/25](#), la Conférence des Parties a prié son Bureau et le Bureau de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de publier des notes de scénario pour chaque réunion intergouvernementale tenue au titre de la Convention.
2. En réponse à la décision [16/25](#), le Bureau de l'Organe subsidiaire a décidé, lors d'une réunion qui s'est tenue en avril 2025, de préparer, avec le soutien du Secrétariat, la présente note de scénario.
3. Les dispositions de la présente réunion sont décrites aux sections II et III ci-dessous, tandis que les modifications apportées à la proposition d'organisation des travaux se trouvent à la section IV et en annexe¹.

II. Dispositions de la réunion

4. La réunion se tiendra en présentiel au Centre des congrès Atlapa, à Panama, et est ouverte aux représentants des Parties et aux organisations observatrices accréditées inscrites à la réunion. Les détails des dispositions logistiques sont disponibles dans une note d'information adressée aux participants², qui sera mise à jour au besoin.

* [CBD/SBSTTA/27/1](#).

** La présente note a été publiée après la date limite du 8 septembre 2025 indiquée pour les documents de la présente réunion, les modalités de communication rapide des déclarations, telles que décrites au paragraphe 14, ayant fait l'objet d'un accord du Bureau après la date limite.

¹ La première proposition d'organisation des travaux a été publiée à l'annexe I de l'ordre du jour provisoire annoté ([CBD/SBSTTA/27/1/Add.1/Rev.1](#)).

² Disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/meetings/SBSTTA-27.

5. Le règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties s'applique mutatis mutandis aux séances de l'Organe subsidiaire, conformément au paragraphe 5 de son mode de fonctionnement consolidé³, exception faite de l'article 18 relatif aux pouvoirs.

III. Consultations plénières et informelles

6. La réunion sera répartie en :

a) Séances plénières formelles, comprenant une interprétation dans les six langues officielles des Nations Unies. Les séances plénières seront ouvertes à tous les délégués inscrits et seront diffusées en direct sur la Télévision en ligne des Nations Unies dans les six langues officielles⁴ ;

b) Séances des groupes de contact, comprenant des arrangements souples des séances pour faciliter les négociations entre les Parties. Les séances des groupes de contact se tiendront en anglais seulement et seront ouvertes à toutes les Parties. La participation d'un nombre raisonnable d'observateurs sera facilitée, à la discrétion de la présidence ou des coprésidents du groupe de contact, la priorité étant accordée aux délégués des Parties. Ces séances ne seront pas diffusées en direct.

7. Exception faite du premier jour, chaque jour sera divisé en trois périodes de séances (voir annexe). Chaque période sera dédiée soit à une séance plénière, soit à deux séances de groupes de contact, au plus. Les séances des groupes de contact ne se tiendront pas en parallèle des séances plénières.

8. Au paragraphe 7 de la décision [16/25](#), la Conférence des Parties a reconnu la nécessité de restreindre les séances de négociation en soirée à des heures raisonnables et a recommandé, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, qu'aucune séance ne doive être prévue au-delà de 13 heures après le début de la première réunion à composition non limitée de la journée. En conséquence, toutes les séances du soir devraient se terminer à 23 heures au plus tard, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par les Parties.

9. Les réunions régionales et les réunions du Bureau seront convoquées conformément à la pratique établie. Les réunions régionales se tiendront le 19 octobre 2025.

10. Tous les documents pour la réunion seront disponibles en ligne⁵. Les annonces relatives aux réunions seront diffusées sur des écrans et sur le site Web en temps opportun tout au long de la réunion.

IV. Organisation des travaux

1. Commentaires d'ordre général

11. La réunion de l'Organe subsidiaire commencera à 10 heures le 20 octobre 2025 par une séance plénière d'ouverture. La séance plénière devrait inclure des déclarations liminaires du Président de l'Organe subsidiaire et de la Secrétaire exécutive.

12. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en séance plénière. Après la première lecture des déclarations relatives aux points de fond en plénière, le Président pourra créer des groupes de contact pour les points qui nécessitent un examen supplémentaire.

³ Décision [VIII/10](#), annexe III.

⁴ <https://webtv.un.org/>.

⁵ À l'adresse suivante : www.cbd.int/meetings/SBSTTA-27.

13. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, l'Organe subsidiaire est censé élire cinq nouveaux membres qui siégeront à son Bureau, tel que détaillé au paragraphe 6 de l'ordre du jour provisoire annoté, approuver l'ordre du jour provisoire et adopter l'organisation des travaux.

14. Au paragraphe 3 des décisions [16/25](#), [CP-11/5](#) et [NP-5/10](#), la Secrétaire exécutive a été priée, ainsi que les Bureaux, de continuer à étudier et à utiliser, lorsqu'approprié, des méthodes et moyens pertinents pour faciliter la préparation précoce des réunions, notamment pour communiquer rapidement les déclarations. En réponse à cette demande, le Bureau a approuvé le 18 septembre 2025 les modalités pilotes pour la communication rapide des déclarations, qui seront mises en œuvre à titre d'essai pour les points 9 (biodiversité et agriculture) et 10 (biodiversité et santé) de l'ordre du jour. Comme indiqué dans la notification n° [2025-120](#) du 23 septembre 2025, les Parties et les observateurs inscrits à la présente réunion peuvent soumettre des déclarations écrites pour deux points de l'ordre du jour, de manière facultative et informelle, sur un portail en ligne dédié ou par courriel. Les modalités sont décrites en détail dans l'annexe de cette notification.

15. En ce qui concerne les points de fond de l'ordre du jour, l'approche préliminaire suivante a été discutée par le Bureau à sa réunion qui s'est tenue en avril 2025 :

a) En ce qui concerne les points 3 à 8 de l'ordre du jour, l'Organe subsidiaire est censé en entreprendre une première lecture complète en plénière. Les documents de séance sont censés être élaborés pour examen à la séance plénière suivante. Le cas échéant, des groupes de contact peuvent être créés pour examiner davantage les points de l'ordre du jour avant que les documents de séance ne soient préparés ;

b) En ce qui concerne les points 9 et 10 de l'ordre du jour, l'Organe subsidiaire est censé en entreprendre une première lecture abrégée, en fonction des résultats du processus de communication rapide des déclarations, mentionné au paragraphe 14 ci-dessus.

2. Examen des documents de séance et des projets de recommandation

16. Tous les documents de séance et tous les projets de recommandation sont censés être examinés lors des séances plénières qui se tiendront du 22 au 24 octobre. Le calendrier pourrait toutefois être ajusté en fonction des progrès accomplis au cours de la réunion.

3. Clôture de la séance plénière

17. La séance plénière de clôture devrait se tenir le 24 octobre et inclura les points 11 (autres questions), 12 (adoption du rapport) et 13 (clôture de la réunion).

Annexe

Proposition d'organisation des travaux*

<i>Date</i>	<i>10 h 00 – 13 h 00</i>	<i>15 h 00 – 18 h 00</i>	<i>19 h 30 – 22 h 30</i>
Lundi 20 octobre 2025	Point 1. Ouverture de la réunion Point 2. Questions d'organisation : élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Point 3. Planification, suivi, établissement de rapports et examen : examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Point 4. Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	Point 5. Biodiversité et changements climatiques Point 6. Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : a) Examen et analyse stratégiques des programmes de travail établis au titre de la Convention dans le contexte du Cadre ; b) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts ; c) Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés Point 7. Évaluation et gestion des risques	–
Mardi 21 octobre 2025	Point 8. Espèces exotiques envahissantes Point 9. Biodiversité et agriculture Point 10. Biodiversité et santé	Questions en suspens	Séances de groupes de contact, au besoin
Mercredi 22 octobre 2025	Examen des documents de séance	Examen des documents de séance	Séances de groupes de contact, au besoin
Jeudi 23 octobre 2025	Examen des documents de séance	Examen des documents de séance	Séances de groupes de contact, au besoin
Vendredi 24 octobre 2025	Questions en suspens	Point 11. Autres questions Point 12. Adoption du rapport	n/a

* Des mises à jour mineures ont été apportées à la première proposition d'organisation des travaux qui figure dans l'ordre du jour provisoire annoté ([CBD/SBSTTA/27/1/Add.1/Rev.1](#)). Selon les besoins et les progrès accomplis, les séances plénières dédiées à l'examen des documents de séance pourront être suspendues pour permettre la rencontre de groupes de contact.

		Point 13. Clôture de la réunion	
--	--	---------------------------------	--
